



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°68_CC_2025_CCDS

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Absents excusés :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Jean-Robert CHOCHO, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à préciser la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2025 du budget annexe du SPANC de la CCDS.

La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à zéro euro en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Elle correspond à la correction nécessaire afin de rembourser un titre émit sans justificatif et de prendre en compte une dépense liée au fonctionnement du service.

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Au chapitre 011 : -150€

- 6237-Publications : - 2 650,00 €
- 618-Divers : 2 500,00 € formation logiciel INFOGRAPH

Au chapitre 67 compte 678 - autres charges exceptionnelles pour un montant de 150,00 €

En section d'investissement, aucune modification n'est apportée.

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 SPANC			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
011-Charges à caractère général 6237 : - 2 650€ 618 : 2 500€	- 150 €	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel		70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	
65-Autres charges de gestion courante		731 – Fiscalité directe	
66-Charges financières		74-Dotations/subventions	
67-Charges exceptionnelles	150 €	75-Autres produits de gestion courante	
68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0,00 €	Sous-total recettes de l'exercice	0,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement			
Total des dépenses de la section fonctionnement	0 €	Total des recettes de la section fonctionnement	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 SPANC			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
204 – Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
28-Amortissements des immobilisations			
Sous total dépenses de l'exercice		Sous total recettes de l'exercice	
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0,00 €	Total des recettes de la section investissement	0,00 €

TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €
---------------------------	---------------	---------------------------	---------------

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le projet sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2025 du budget du SPANC ;

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°26CC2025CCDS portant présentation du budget unique 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCDS ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 3 septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2025 du budget du SPANC

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 SPANC			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
011-Charges à caractère général	- 150 €	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel		70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	
65-Autres charges de gestion courante		731 - Fiscalité directe	
66-Charges financières		74-Dotations/subventions	
67-Charges exceptionnelles	150 €	75-Autres produits de gestion courante	
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0,00 €	Sous-total recettes de l'exercice	0,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement			
Total des dépenses de la section fonctionnement	0 €	Total des recettes de la section fonctionnement	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 SPANC			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
204 - Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
28-Amortissements des immobilisations			
Sous total dépenses de l'exercice		Sous total recettes de l'exercice	
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	0,00 €	Total des recettes de la section investissement	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de procurations : 01

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 18-09-2025